

Séance extraordinaire du 4 avril 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 4 avril 2024 à 19 h à la salle Laurent-Brisebois située au 765 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller;	District 1
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4

Sont absents :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à madame Catherine Hamé, mairesse ainsi qu'à tous les conseillers et conseillères conformément à l'article 152 al. 2 du code de procédure civil du Québec

À 19 h 03, la mairesse déclare la séance ouverte.

XXXX-02-24 2.0

Adoption de l'ordre du jour

- 1.0** Ouverture de l'assemblée
- 2.0** Adoption de l'ordre du jour
- 3.0** Adoption du règlement 489-01-2024 remplaçant le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités
- 4.0** Période de questions
- 5.0** Levée de la séance extraordinaire

XXXX-04-24 3.0

Adoption du règlement 489-01-2024 remplaçant le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 489-01-2024 sur la tarification des biens, services et activités lors de la séance du 11 mars 2024.

ATTENDU QU'aucune modification n'a été effectué au projet de règlement faisant l'objet du présent vote;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'adopter le règlement 489-01-2024 sur la tarification des biens, services et activités.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;

Séance extraordinaire du 4 avril 2024

Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

19 H 04

FIN

19 H 04

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.